

ECONOMIE & SOCIÉTÉ

SÉRIE 2

PROFIL E

Partie 1 : cas pratique

Durée totale de l'épreuve :	240 minutes
Durée de la partie 1 :	120 minutes
Moyens auxiliaires autorisés :	Calculatrice non programmable Codes suisses sous forme papier : Cst., CO, CC, LP, ORC, LCC ou CC, <i>CO Edition pour les études de commerce</i>
Annexe :	Index officiel CO et CCS (annexé en dernière page)

Numéro de candidat-e

Nom

Prénom

Date de l'examen

	Points obtenus	/ points maximum
Partie 1 : cas pratique	<input type="text"/>	/ 100
Partie 2 : questions	<input type="text"/>	/ 100
Total	<input type="text"/>	/ 200
Note obtenue	<input type="text"/>	

SIGNATURES DES EXPERTS

Délai de libération : Cette série d'examen ne doit pas être utilisée comme exercice avant le **1^{er} janvier 2019.**

Remarques concernant les moyens auxiliaires autorisés :**Sont également autorisés :**

- l'utilisation de marque-pages ou post-it vierges ;
- le soulignement et/ou surlignage.

Sont interdits :

- les notes personnelles (y c. les effacements à l'aide de Tipp-Ex et autres produits semblables) ;
- les renvois à d'autres articles.

Echelle de notes :Nombre maximal de points : **200 points**

Note	Points
6	190 – 200
5,5	170 – 189,5
5	150 – 169,5
4,5	130 – 149,5
4	110 – 129,5
3,5	90 – 109,5
3	70 – 89,5
2,5	50 – 69,5
2	30 – 49,5
1,5	10 – 29,5
1	0 – 9,5

PARTIE 1 : CAS PRATIQUE**Situation initiale**

VracShop SA, active dans la vente de denrées alimentaires sans emballage, exploite divers magasins en Suisse romande.

Elle offre un service de livraison à domicile aux personnes ne voulant pas se déplacer.

			Points obtenus	Points maximum
1.5.3	Droit et Etat	Objectifs		30 points
1	Droit des sociétés	1.5.3.9		5
2	Endettement / exécution forcée	1.5.3.8		5
3	Contrats	1.5.3.3, 1.5.3.4, 1.5.3.5, 1.5.3.6, 1.5.3.7		20
1.5.2	Economie d'entreprise	Objectifs		30 points
4	Financement	1.5.2.9		10
5	Valeurs fondamentales, environnement et concept d'entreprise	1.5.2.1, 1.5.2.3		10
6	Marketing	1.5.2.6, 1.5.2.7		10
1.5.1	Rapports financiers	Objectifs		40 points
7	Journal et change	1.5.1.1, 1.5.1.2, 1.5.1.3, 1.5.1.4, 1.5.1.6, 1.5.1.8, 1.5.1.9, 1.5.1.10, 1.5.1.11, 1.5.1.13		26
8	TVA	1.5.1.5		4
9	Prix	1.5.1.2		5
10	Répartition du bénéfice	1.5.1.13		5
	Total *			100 points

* A reporter en première page

1. Droit des sociétés

points

/ 5

1. Indiquez par une croix si les propositions suivantes sont vraies ou fausses. (3 points)

Proposition	Vraie	Fausse
L'identité de l'(des) actionnaire(s) de VracShop SA apparaît dans le Registre du commerce.		
La raison sociale « VracShop SA » est protégée dans toute la Suisse.		
Les trois organes d'une société anonyme sont l'assemblée générale, le conseil d'administration et l'organe de révision.		
Pour VracShop SA, la valeur nominale d'une part sociale ne peut être inférieure à CHF 200.–.		
La société VracShop SA peut être fondée par une seule personne et celle-ci peut être une personne morale.		
Une société anonyme commence légalement à exister lorsque tous les actionnaires libèrent intégralement leurs apports.		

2. Excepté la protection de la raison sociale, mentionnez une autre conséquence légale de l'inscription au Registre du commerce. (1 point)

3. Quel chiffre d'affaires une société anonyme doit-elle atteindre pour être inscrite au Registre du commerce ? (1 point)

2. Endettement / exécution forcée

points

/ 5

1. Quel est le terme juridique utilisé pour désigner le lieu où la poursuite doit être engagée ? (1 point)

2. Malgré plusieurs rappels, une cliente de VracShop SA, Mme Paulette Dupont, employée d'un cabinet dentaire, n'a toujours pas réglé sa facture. Répondez aux questions ci-dessous en fonction de cette situation :

- a) VracShop SA décide d'entamer des poursuites contre cette cliente. Quel sera le premier document que l'entreprise devra remplir pour que la procédure de poursuite débute et à qui faudra-t-il l'envoyer ? (2 points)

Premier document à remplir par VracShop SA :

Destinataire de ce document :

- b) Quelle est la voie de poursuite à appliquer si Mme Dupont a agi à titre privé et n'a pas fait opposition ? (1 point)

- c) Le directeur de VracShop SA est pessimiste quant aux chances de recevoir la somme due, car il sait que Mme Dupont n'a aucun bien de valeur (véhicule, meubles, etc.) et qu'elle dispose d'un compte bancaire vide. Indiquez une autre solution prévue dans la LP pour récupérer cette créance. (1 point)

3. Contrats

points

/ 20

1. Le directeur de VracShop SA aimerait avoir plusieurs renseignements sur les principes de base de la création de l'obligation et du droit des contrats. Il vous pose les questions suivantes :

- a) Par rapport à la notion d'obligation, le directeur pense que VracShop SA sera toujours le débiteur et jamais le créancier. Pour lui prouver le contraire, indiquez-lui un exemple où VracShop SA sera le créancier. (1 point)

- b) Le directeur sait que si un client se trompe lors de l'achat d'une marchandise, il peut annuler le contrat sous certaines conditions. Par exemple, il a acheté des tomates alors qu'il voulait des poivrons. Quel est le terme exact donné à ce vice de consentement ? (1 point)

- c) Si lors d'une livraison d'aliments à domicile, le client n'est pas présent alors que le contrat prévoyait sa présence à la réception de la marchandise. Que peut entreprendre légalement VracShop SA ? Une seule réponse suffit. (1 point)

2. Les généralités sur les contrats étant posées, le directeur vous questionne sur le contrat de vente.

- a) L'entreprise VracShop SA a vendu sur facture différents aliments à un restaurant de la région aux conditions de paiement suivantes : paiement net à 30 jours ou 2 % d'escompte à 10 jours. Cochez la proposition exacte. (1 point)

<input type="checkbox"/>	Les profits et risques passent au restaurant dès que le paiement de la marchandise sera effectué.
<input type="checkbox"/>	Comme il s'agit d'une vente commerciale, le contrat doit être obligatoirement fait par écrit.
<input type="checkbox"/>	Si rien n'est indiqué dans le contrat, la vente est stipulée franco.
<input type="checkbox"/>	Aucune des propositions ci-dessus n'est correcte.

- b) Est-il possible d'invoquer la garantie en raison des défauts (prévue par le CO) dans les situations suivantes ? Répondez par une croix. (2 points)

Situation	Oui	Non
L'acheteur connaissait les défauts au moment de l'achat de la marchandise.		
Après la vérification usuelle lors de la livraison, l'acheteur a découvert un défaut.		
La marchandise a bien un défaut, mais le vendeur l'ignorait.		
Un défaut non détectable lors de la vérification usuelle apparaît trois ans après l'achat. Aucune clause particulière sur la garantie des défauts n'avait été prévue dans le contrat.		

- c) VracShop SA a livré des marchandises à un client et celui-ci n'a toujours pas payé son dû. Ne voulant pas débiter la procédure de poursuite, VracShop SA aimerait aller récupérer sa marchandise chez le client. Qu'est-ce qui aurait dû être stipulé dans le contrat de vente pour pouvoir le faire ? (1 point)
-

- d) Pour augmenter son chiffre d'affaires, VracShop SA a décidé d'engager un vendeur qui fait du démarchage à domicile. A l'improviste, ce vendeur est venu au domicile de M. Gaspoz qui a décidé d'acheter un lot de plusieurs produits. De quel droit particulier dispose l'acheteur lorsqu'une vente est conclue à domicile ? (1 point)
-
-

3. Le recrutement d'un nouvel employé pose plusieurs problèmes au directeur de VracShop SA.

- a) Un comptable, M. Colomba, a été engagé pour une durée indéterminée le 1^{er} janvier 2018. Celui-ci exige de son nouvel employeur une trace écrite de ce contrat sur laquelle figure la date du début du rapport de travail, son salaire et sa fonction. Il aimerait obtenir ce document, mais VracShop SA refuse, prétextant que le contrat de travail n'est soumis à aucune forme. Qui a raison ? (1/2 point)

M. Colomba

VracShop SA

- b) Si M. Colomba a un accident après six mois de service (sans faute de sa part), est-ce que VracShop SA a l'obligation de lui verser son salaire durant son absence (indépendamment d'une assurance) ? Si oui, pendant combien de temps ? (1 1/2 point)

Obligation de VracShop SA de verser son salaire pendant cette absence :

Oui

Non

Si oui, durée de cette obligation :

- c) Comme son nouvel employé aura beaucoup de déplacements professionnels, le directeur de VracShop SA aimerait que M. Colomba supporte ces frais avec son argent. Il décide donc d'inclure une clause dans le contrat qui stipule que les frais professionnels sont assumés uniquement par l'employé. Que pouvez-vous dire sur cette clause ? Justifiez. (1 point)

- d) Cochez la proposition exacte. (1 point)

<input type="checkbox"/>	Lorsqu'un employé harcèle sexuellement une employée durant le travail, l'employeur n'a pas d'obligation particulière. C'est à l'employé et à l'employée de régler ce problème.
<input type="checkbox"/>	L'apprenti de VracShop SA a droit à 5 semaines de vacances, car il n'a pas encore 20 révolus.
<input type="checkbox"/>	L'employeur doit établir un certificat de travail sur demande de son employé. L'employé ne peut pas influencer le contenu de celui-ci.
<input type="checkbox"/>	Le travailleur peut être amené à s'engager par oral envers l'employeur, à s'abstenir après la fin du contrat de lui faire concurrence.

- e) Si M. Colomba venait à donner son congé le 14 juin 2022, à quelle date exacte (jour / mois / année) son contrat prendrait-il fin ? (1 point)

4. Afin d'agrandir sa surface de vente, VracShop SA décide de louer un local commercial le 1^{er} mars 2018.

a) Indiquez par une croix si les propositions suivantes sont vraies ou fausses. (3 points)

Proposition	Vraie	Fausse
Si cela a été convenu dans le contrat, les frais de chauffage du local loué peuvent être à la charge du locataire.		
Le bailleur doit spontanément transmettre au nouveau locataire l'état des lieux établi au départ de l'ancien locataire.		
Pour un local commercial, la garantie de loyer exigée par le bailleur ne peut pas dépasser trois mois de loyer.		
Le bailleur peut majorer le loyer pour le prochain terme de résiliation, sans condition particulière.		
Ne pas avoir d'égards envers ses voisins peut mener à la résiliation du contrat de bail par le bailleur.		
De la conclusion à la résiliation d'un contrat de bail commercial, il se peut qu'il n'y ait aucune trace écrite.		

b) Après avoir identifié un défaut à la charge du bailleur, VracShop SA aimerait consigner les prochains loyers pour forcer celui-ci à intervenir rapidement. Quelles sont les conditions à respecter selon le CO pour le faire ? Indiquez-en deux. (2 points)

c) Le CO protège le locataire dans différentes situations. Donnez un exemple (autre que lors d'un défaut) où le CO protège le locataire. (1 point)

d) VracShop SA n'a pas payé le loyer du mois d'avril 2018. Le 15 avril 2018, le bailleur lui a notifié par écrit un délai de 30 jours supplémentaires pour le paiement de ce loyer et qu'à défaut de paiement dans ce délai, il résilierait le contrat. Si VracShop SA n'arrive toujours pas à payer, à quelle date la plus rapide (jour / mois / année) ce contrat pourrait-il prendre fin ? (1 point)

4. Financement

points

/ 10

1. Pour chaque proposition ci-dessous concernant VracShop SA, indiquez le numéro de la source de financement qui lui correspond. (7 points)

Sources de financement :

- | | |
|--|------------------------------|
| 1. Interne | 4. Externe par fonds propres |
| 2. Externe par fonds étrangers à court terme | 5. Désinvestissement |
| 3. Externe par fonds étrangers à long terme | |

Propositions	Numéro
Achat à crédit de marchandises destinées à la vente.	
Obtention d'un crédit bancaire pour l'investissement de 25 vélos électriques destinés aux livraisons.	
L'entreprise obtient CHF 500 000.– en numéraires par l'émission de 1 000 nouvelles actions.	
Vente de l'ancien camion d'occasion afin d'obtenir les liquidités nécessaires au financement d'une partie de l'achat d'un nouveau camion.	
Lors de la répartition du bénéfice annuel ; création d'une réserve libre destinée au financement de futurs investissements.	
Une banque octroie un crédit hypothécaire pour l'acquisition d'un terrain destiné à l'implantation d'une future halle de stockage régionale.	
Négociation avec la banque d'une augmentation de la limite de crédit en compte courant.	

2. VracShop SA vous demande de répondre par une croix, dans la colonne adéquate, aux affirmations d'un employé de l'entreprise concernant un financement hypothécaire qui lui permettrait d'acquérir un logement familial (bien immobilier). (3 points)

Affirmation	Vraie	Fausse
Pour l'obtention d'un crédit hypothécaire, il est indispensable d'effectuer un apport personnel minimum de 80 % de la valeur du bien immobilier.		
Le bien immobilier constitue une garantie personnelle pour la banque qui accorde le crédit hypothécaire.		
Le crédit hypothécaire est un crédit à la consommation soumis à la LCC.		
Les charges entraînées par l'achat de ce logement ne doivent pas dépasser 30 % du revenu brut total du ménage.		
L'intérêt hypothécaire est calculé sur la valeur du bien immobilier.		
Lorsque le financement d'un bien immobilier nécessite deux crédits hypothécaires (1 ^{er} et 2 ^{ème} rang), le taux d'intérêt du crédit en 2 ^{ème} rang est en principe plus élevé que celui du crédit en 1 ^{er} rang.		

5. Valeurs fondamentales / environnement et concept d'entreprise

points

/ 10

1. VracShop SA respecte les trois piliers du développement durable. Quels sont-ils ? (3 points)

a) _____

b) _____

c) _____

2. Sur quel concept d'entreprise est basée l'activité de VracShop SA ? (1 point)

3. Complétez le tableau ci-dessous à l'aide des termes suivants : (6 points)

clients – socioculturel – écologique – concurrents – politico-légal – fournisseurs – économique – syndicat/patronat – fournisseurs de capitaux – technologique

Événements	MACRO-environnement	MICRO-environnement
Le vieillissement de la population a incité VracShop SA à développer un service de livraisons à domicile.		
VracShop SA respecte la convention collective de travail (CCT) de la branche.		
VracShop SA s'approvisionne auprès de producteurs bio Fairtrade et de la région.		
Une partie de la population suisse recherche de nouveaux modèles de consommation éthique.		
Les grands distributeurs traditionnels de produits alimentaires observent le développement de VracShop SA avec attention.		
L'entreprise a été créée par l'intermédiaire d'un financement participatif (crowdfunding) auprès des internautes.		

6. Marketing**points****/ 10**

Les articles proposés sans emballage par VracShop SA sont des produits non périssables comme par exemple des céréales, des pâtes, du café, du thé, des épices ou des fruits secs. Les clients se servent à de grands silos de verre contenant ces denrées avec leurs propres emballages (bocaux, boîtes métalliques, bouteilles, sachets divers, etc.) et ceci à volonté. Bien entendu ces emballages ont été préalablement pesés (tare) pour ne pas être facturés lors du passage en caisse.

1. Indiquez par une croix quelle partie du marketing est concernée par les situations ci-dessous : (4 points)

Situations	Marketing stratégique	Marketing opérationnel			
		Product	Price	Promotion	Place
VracShop SA se positionne comme entreprise bio et écolo responsable.					
Les biens sans emballage permettent au consommateur d'économiser 10 à 40 % par rapport à ceux emballés.					
La majorité des biens sont commercialisés sous aucune marque.					
Pour les articles coloniaux (café, épices), VracShop SA fait appel à un grossiste importateur.					
Chaque inauguration de nouveau magasin fait l'objet d'animations diverses pendant la première semaine d'ouverture.					
Les livraisons aux clients s'effectuent avec des vélos électriques.					
Selon un dernier sondage, la clientèle de VracShop SA n'est plus uniquement écolo-militante mais se développe vers les ménages urbains.					
Des sachets en cellulose compostable sont utilisés pour contenir les fruits secs.					

2. La majorité des articles commercialisés par VracShop SA le sont sous aucune marque. Enumérez deux fonctions qu'une marque est censée apporter d'un point de vue marketing. (2 points)

3. Pour un consommateur de VracShop SA, donnez deux avantages de la vente en vrac et sans emballage. (2 points)

4. Pour un consommateur de VracShop SA, donnez un inconvénient de la vente en vrac et sans emballage. (1 point)

5. Chez les grands distributeurs alimentaires traditionnels, quel genre d'articles est aussi vendu en vrac ? (1 point)

7. Journal et change

points

/ 26

Le directeur de VracShop SA vous demande de journaliser les écritures de l'entreprise en utilisant les comptes du plan comptable ci-dessous :

Plan comptable

ACTIFS

1000	Caisse
1010	Poste
1020	Banque
1060	Titres
1100	Créances clients
1108	Créances douteuses
1109	Provision p/pertes sur créances (Ducroire)
1170	Impôt préalable s/marchandises
1171	Impôt préalable s/inv. & ACE
1176	Créances AFC
1200	Stock de marchandises
1300	Actifs transitoires
1510	Mobilier et installations
1521	Infrastructure informatique
1530	Véhicules
1539	FAC sur véhicules
1600	Immeubles
1609	FAC sur immeubles
1850	Actionnaires

COMPTES DE GESTION

3200	Ventes de marchandises
3209	Déductions accordées
3210	Frais de ventes
3805	Pertes sur créances
4200	Achats de marchandises
4209	Déductions obtenues
4270	Frais d'achats
4280	Variation de stocks
5200	Salaires
5270	Charges sociales
6000	Loyers

PASSIFS

2000	Dettes fournisseurs
2010	Autres dettes
2170	Dettes AVS
2171	Dettes LPP
2172	Dettes ALFA
2200	TVA due
2206	Dettes AFC
2230	Dividendes
2235	Tantièmes
2300	Passifs transitoires
2400	Emprunt bancaire à lt
2401	Dettes hypothécaires
2800	Capital-actions
2950	Réserve légale sur bénéfices
2960	Réserves libres
2970	Bénéfice reporté
2979	Bénéfice de l'exercice
6300	Assurances
6400	Electricité, gaz (autres énergies)
6500	Frais d'administration
6510	Téléphone, Fax, Internet
6600	Publicité
6700	ACE
6740	Différence de caisse
6800	Amortissements
6900	Charges financières (Intérêts-charges)
6950	Produits financiers (Intérêts-produits)
8500	Charges exceptionnelles
8510	Produits exceptionnels

Remarques

- La saisie du journal se fait à l'aide du nom du compte et non du numéro.
- La colonne « libellé » sert uniquement à indiquer les calculs.
- Le nombre de lignes à disposition ne correspond pas forcément au nombre d'écritures attendues.
- Les sommes sont arrondies aux 5 centimes.
- Ne pas comptabiliser la TVA.

Écriture au 1er janvier 2017 :

1. Comptabilisation de l'écriture suivante :

- Extourne des ristournes à recevoir des fournisseurs sur les achats de 2016, CHF 3 000.–. (1 point)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

Écritures durant l'année 2017 :

2. Achat à crédit de fruits secs bio à un fournisseur espagnol pour un montant de EUR 6 800.– au cours de 1.12. Les frais de transport et de douane sont payés en espèces, CHF 448.–. (3 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

3. Les ventes journalières de marchandises (céréales en vrac) s'élèvent à CHF 22 600.– au comptant et à CHF 6 500.– à crédit. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

4. Malgré plusieurs rappels, un client n'a pas payé une facture de CHF 3 500.–. La société intente une poursuite et paie par virement postal une avance de frais de CHF 85.– à l'Office des poursuites. Le comptable demande également de virer cette créance dans le compte approprié. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

5. VracShop SA reçoit un avis de crédit de la banque. L'intérêt net versé sur le compte est de CHF 260.–. Complétez le décompte suivant avant de journaliser l'opération : (3 points)

Intérêt brut _____
 - Impôt anticipé _____
 Intérêt net _____

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

6. A la suite de la poursuite entreprise contre un client (voir écriture N°4), la société reçoit de l'Office des poursuites une somme de CHF 1 200.– par virement postal et un acte de défaut de biens pour le solde. (3 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

7. (voir écriture N°6) Le comptable décide d'amortir la perte à l'aide de la provision prévue à cet effet. (1 point)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

8. Le comptable a réalisé l'inventaire physique de la caisse. Le montant est de CHF 854.– alors que le solde comptable est de CHF 863.–. Comptabilisez cette différence. (1 point)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

Écritures au 31 décembre 2017 :

9. A l'aide des comptes ci-dessous et du plan comptable, journalisez les écritures de clôture au 31 décembre 2017. (10 points)

Comptes	Débit	Crédit
Infrastructures informatiques	28 000.–	–
Véhicules	45 000.–	–
FAC sur véhicules	–	15 000.–
Immeubles	450 000.–	–
FAC sur immeubles	–	150 000.–
Dette hypothécaire	–	300 000.–
Créances clients	35 000.–	–
Ducroire	–	2 500.–

a) Amortissement dégressif des infrastructures informatiques, CHF 5 600. –.

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

b) Amortissement dégressif des véhicules, taux 40 %.

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

c) Amortissement de la dette hypothécaire par virement bancaire, taux 2 %.

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

d) Le stock final est de CHF 155 000.–. Le stock initial était de CHF 130 000.–. Le directeur décide de réaliser une réserve latente de 20 % sur le stock final. Comptabilisez la variation de stocks.

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

e) Ajustez la provision pour pertes sur créance à 5 % du compte « Créances clients ».

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

f) Une partie des frais liés à une campagne de publicité et payés en 2017 concerne également 2018 pour un montant de CHF 6 000.–.

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

8. TVA

points

/ 4

Les comptes en lien avec la TVA se présentent comme ci-dessous :

Comptes	Débit	Crédit
Impôt préalable sur marchandises	7 200.–	30.–
Impôt préalable sur inv. et ACE	14 240.–	–
TVA due	–	30 000.–

Journalisez les écritures nécessaires au bouclage de la TVA afin de déterminer le solde dû à l'AFC ou à recevoir de l'AFC. (4 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

10. Clôture de la société anonyme

points

/ 5

1. Complétez les écritures de la répartition du bénéfice de VracShop SA. (3 points)

	Montants
Bénéfice de l'exercice 2017	38 800.–
+ Bénéfice reporté 2016	350.–
./. Réserve légale sur bénéfices	- 1 940.–
./. Dividendes	- 15 000.–
Solde à répartir en 2 ^e répartition	22 210.–
./. Tantièmes	- 10 000.–
./. 10 % à la réserve légale sur bénéfices	- 1 000.–
./. Réserves libres	- 5 000.–
./. 10 % à la réserve légale sur bénéfices	- 500.–
./. Superdividende	- 3 000.–
./. 10 % à la réserve légale sur bénéfices	- 300.–
= Bénéfice à reporter	2 410.–

Op.	A débiter	A créditer	Calcul	Somme	Somme
	Bénéfice reporté			350	
		Tantièmes			10 000
		Réserves libres			5 000
		Bénéfice reporté			2 410

2. Calculez et journalisez le virement bancaire du dividende net. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	Calcul	Somme	Somme

Index du CO (état le 1^{er} janvier 2013)

Le n° indiqué renvoie au 1^{er} article du CO traitant ce sujet

Actes illicites	19	Lettre de change	991
Actions (papiers-valeurs)	622	Libération (actions nominatives)	632
Administration -SA (conseil)	707	(actions au porteur)	683
-Sàrl (définition)	772	Licenciement	335
-Coop (définition)	828	Loyers abusifs	269
Annexe (SA)	663b	M andataire commercial	462
Arrhes	158	Menus travaux	259
Assemblée générale SA	698	N ullité des contrats	20
Assemblée des associés Sàrl	804	O bligations (papiers-valeurs)	1156
Assemblée générale Coop	879	Offre	3
B ail à loyer	253	P articipations (SA)	960d
C apital-participation	656b	Papiers-Valeurs	965
Cautionnement	492	Prescription	127
Cession de créances	164	Prévoyance en faveur du personnel	331
Chèque	1100	R aisons de commerce	944
Clause pénale	160	Registre du commerce	927
Compensation	120	Rente viagère (prescription)	131
Comptabilité commerciale	957	Reprise de dette	175
Congé (abusif, travail)	336	Réserve générale (SA)	671
- (délais, travail)	335b-c	Résiliation immédiate (travail)	337
- (abusif, bail)	271-a	Responsabilité civile	41
- (délais, bail)	266a-c	Rétention (bail commercial)	268
Consignation (bail)	259g	Révocation de la vente par l'acheteur	40e
Contrat d'agence	418a	S ociété anonyme	620
- d'apprentissage	344	Société coopérative	828
- de commission	425	Société à responsabilité limitée	772
- de mandat	394	Société en nom collectif	552
- de travail (individuel)	319	Société simple	530
Contrat (conclusion)	1	T itres au porteur	978
Crainte fondée	29	Titres nominatifs	974
D ébit	158	V acances (travail)	329a
Défauts de la chose louée	259	Vente immobilière	216
Démarchage	40a	Vente mobilière	187
Demeure (débiteur)	102	Vente par acomptes abrogée, remplacée	
(vendeur)	190	par la LCC et l'OLCC le 01/01/2003	
Dol	28	Vérification de la chose	201
Donation	239		
E change	237		
Enchères (vente aux)	229		
Enrichissement illégitime	62		
Erreur essentielle	23		
Exécution des obligations	68		
Extinction des obligations	114		
F ormation des obligations	1		
Fondé de procuration	458		
Forme des contrats	11		
G arantie (vente immobilière)	219		
(vente mobilière)	197		
I nexécution des obligations	97		

Index du CCS (état le 1^{er} janvier 2013)

Le n° indiqué renvoie au 1^{er} article du CCS traitant ce sujet

Acquêts	197	P acte successoral	494
Adoption	264	Partage (succession)	602
Annulation du mariage	104	Participation aux acquêts	196
Association	60	Personnes morales	52
Autorité parentale	296	Personnes physiques	11
Autorités de protection de l'adulte	360	Possession	919
B iens de famille	335	Prêteurs sur gages	907
Biens des enfants	318	Procédure préparatoire (mariage)	97
Biens propres (régime légal)	198	Propriété	641
Bonne foi	3	-foncière	655
C édule hypothécaire	842	-mobilière	713
Célébration du mariage	101	-par étages	712a
Charges foncières	782	Q uotité disponible	470
Communauté de biens	221	R econnaissance de paternité	260
Conditions du mariage	94	Régime matrimonial ordinaire	181
Curatelle	390	Registre foncier	942
Curatelle (fin)	399	Répudiation (succession)	566
D iscernement	16	Réserve de propriété	715
Divorce	111	Réserve successorale	471
Droits civils (jouissance)	11	S éparation de biens	247
Droits réels	641	Servitudes et charges foncières	730
E ducation	302	Successions (héritiers légaux)	457
Effets généraux du mariage	159	Superficie (droit)	675
Etat civil	39	T estament	467
Exhérédation	477	U sufruit	745
F amille (dette alimentaire)	328		
Fiançailles	90		
Filiation	252		
Fonctions du curateur	405		
Fondations	80		
G age immobilier	793		
Gage mobilier	884		
H abitation (droit)	776		
Héritiers légaux	457		
Hypothèque	824		
M ajorité civile	14		
Mariage (conditions)	94		
Mise sous curatelle (mineurs)	308		
N antissement	884		
Nomination du curateur	400		
O bligation d'entretien (enfants)	276		
Ouverture de la succession	537		